



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
DE MONTIGNY ET DE SON ENVIRONNEMENT**

siège: 2 Rue du Tertre
77690 MONTIGNY SUR LOING

Association régie par la loi de 1901

Bulletin n° 7

Avril 2000

Notre Association continue son travail de préservation du patrimoine communal. Aucun des sujets évoqués dans nos précédents bulletins n'est oublié : nous continuons à suivre ces questions. Vous trouverez ici des informations d'ordre général et d'intérêt collectif qui, toutes, concernent notre environnement quotidien.

REVISION DU POS

La révision du Plan d'Occupation des Sols de notre commune se déroule toujours dans la plus grande discrétion. La municipalité a distribué au printemps 1999 dans les boîtes à lettres un document d'explication pour justifier une révision du POS. Une réunion d'information sur le déplacement de la zone Nax destinée à recevoir de nouvelles activités s'est également tenue salle Orgiazzi le 28 mai 1999. Lors de cette réunion, il a fallu poser des questions avec insistance à Monsieur Estadiou notre Maire, pour qu'il accepte d'évoquer les modifications apportées dans les autres zones.

Depuis, la municipalité n'a donné aux habitants aucune information sur le déroulement de cette révision. Nous sommes donc obligés de nous poser un certain nombre de questions sur les objectifs du Maire et de son équipe municipale. Cette équipe étant de plus en plus restreinte lors des conseils municipaux, nous osons espérer que le noyau restant s'intéresse quelque peu au devenir de cette révision et à ce qu'elle ne soit pas le fait d'un seul homme.

Cette révision ne comportant pas d'indication d'orientation générale, nous ne pouvons que nous interroger sur les objectifs recherchés et nous référer aux orientations du Schéma Directeur Nemours-Gâtinais. Nous craignons que les Montignons se retrouvent un beau jour, sans aucune information préalable, à l'exception de quelques initiés, et surtout, sans aucune consultation, devant l'ouverture de l'enquête publique. Dans cette hypothèse, nous vous recommandons d'être très vigilants à sa mise en place afin de pouvoir consulter les documents dans le délai légal d'un mois, et surtout, de consigner vos remarques au commissaire enquêteur dans ce même délai.

L'AFFICHAGE REGLEMENTAIRE EN MAIRIE

Les autorisations de travaux et les permis de construire doivent être affichés en mairie afin que la population puisse en prendre connaissance. Il semblerait donc normal que ces papiers soient parfaitement lisibles. Ce n'est pas le cas. Dans la meilleure éventualité, une date au stylo à bille reste parfois sur un document où ne demeurent plus que les formules imprimées avant usage. De plus, les papiers sont souvent superposés. On ne trouve alors ni le nom du demandeur, ni les travaux envisagés. Est-ce légal?

DEMISSION OFFICIELLE D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame Savignat, absente depuis quelques séances, a envoyé sa démission selon la procédure officielle: sa famille ne réside plus à Montigny pour raisons professionnelles. Monsieur le Maire a signalé cette démission qui avait déjà été enregistrée à la Préfecture. Voilà une démarche logique, honnête et franche.

Nous avons dit, dans le bulletin numéro 6, notre inquiétude devant la disparition progressive des conseillers municipaux, sans que la moindre démission soit annoncée, même pour ceux d'entre eux qui n'ont plus aucune attache ou propriété à Montigny, comme Monsieur Fougère depuis juin 96. Monsieur Habert depuis décembre 1996, Monsieur Wurstesein depuis mars 98, mais aussi Madame Kiamtia depuis mars 1996. Madame Marco depuis juin 97 qui résident toujours à Montigny.

D'autres sont très irréguliers, Messieurs Chirinian et Rocheron à peu près une fois sur deux ou trois, Monsieur Pere à une séance par an, (au mois de mars). Quelques absents se font représenter par des pouvoirs.

Il arrive que la séance ne puisse commencer à l'heure, le quorum n'étant pas atteint. On voit alors le maire se précipiter au téléphone pour relancer l'un ou l'autre conseiller... que l'on attend pour commencer.

LE COLIS DES ANCIENS

Le bruit avait couru , fin 1999, qu'il n'y aurait pas de colis de Noël distribué aux personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale. Cette rumeur semblait incroyable, et, en effet, une distribution de colis a été faite le dimanche 20 décembre 99 , par des personnes dévouées.

Dans plusieurs quartiers du village ce ne sont plus les conseillers municipaux qui distribuent les colis, mais il est vrai qu'avec la disparition progressive des conseillers, les survivants auraient beaucoup à faire. On peut seulement déplorer qu'ils perdent là une occasion de se faire connaître de leurs administrés .

Ce fameux colis, emballé d'un carton imprimé évoquant l' année 2000, contenait des spiritueux, vins et apéritif, des conserves à base d'oie ou de canard et un sachet de chocolats. Il ne provenait pas des commerçants montignons mais d'une entreprise spécialisée.

Depuis la création de cette aimable tradition, le colis de Noël avait toujours été commandé aux commerçants de Montigny, alternativement. Chacun à son tour, nos commerçants ont eu à cœur de participer à ce cadeau en faisant les meilleurs prix. Souvent même en ajoutant eux-même un petit don supplémentaire. Pourquoi, cette année, ne leur a-t-on pas fait encore une fois confiance? Faut il penser que le colis "industriel" constitue une grosse économie? Faut il croire, ce serait dommage, mais la rumeur circule, que le commerçant local dont " c'était le tour " est évité à cause des soucis que donne à la commune et à ses habitants le souhait de construction d'une grande surface route de Marlotte?

Il est bien regrettable qu'à une époque où la concurrence est rude les commerçants montignons ne puissent plus compter sur leurs élus. Une commune a pourtant besoin des impôts et des taxes professionnelles payés par ces entreprises et des emplois qu'elles génèrent pour les habitants. Les différents comités organisant des fêtes et des compétitions sportives sont toujours heureux des dons et de la participation généreuse des commerçants à leurs manifestations .

UNE ANTENNE SUR LE CHATEAU D'EAU

(deuxième épisode)

Nous nous souvenons de la pose d'une antenne sur le château d'eau des Trembleaux, en juin 1997, pendant les préparatifs d'une fête, la veille de la séance de Conseil Municipal où cette proposition tardive du Maire a été refusée par 12 conseillers contre 9 (il y avait encore 21 conseillers à cette époque!) . Il semble qu'un épisode semblable se prépare pour le château d'eau de la rue des Housseaux: après la fin des travaux de réfection, une entreprise spécialisée est venue poser ce qui ressemble fort à des antennes au sommet de cet ouvrage. Les travaux ont duré plusieurs jours, la première semaine des vacances d'hiver. Nous n'avons pas souvenir d'avoir assisté à une information, encore moins à un vote des conseillers à ce sujet pendant ces dernières années. Est ce que, cette fois encore, la C G E aurait donné la clef à l'insu du maire,est-ce, cette fois encore une "préinstallation" ou est-ce le fait du Prince ?Quelle compagnie a été choisie, parmi les trois demandeuses de juin 97 ? Il n'en a pas été question non plus lors de la séance de Conseil Municipal du 31 Mars 2000.

PETITES NOUVELLES DE LA VIE DE NOTRE VILLAGE:

1 - UNE BOULANGERIE TOUTE NEUVE

On ne peut que féliciter Monsieur et Madame Roy pour les travaux effectués à la boulangerie. Depuis leur arrivée à Montigny, ils ont su redonner un bon dynamisme à la boulangerie-pâtisserie qui a retrouvé la clientèle de jadis. Les vieux Montignons ont revu des files d'attente à l'extérieur de la boutique les dimanches matin...Depuis peu un four tout neuf remplace le vieux en ruine qui est parti à la ferraille. Une large vitre permet de voir travailler le boulanger dans son fournil rénové et de voir cuire son pain.

Nous félicitons aussi nos boulangers pour la naissance d'une petite fille, Johanna, qui a le même âge que le four: Une semaine de fermeture bien employée!

2 - UN BEAU DEFILE DE CARNAVAL

Le temps était maussade, mais les participants et les organisateurs peuvent être fiers du défilé de carnaval du dimanche 26 mars. Des groupes nombreux ont travaillé pour cette manifestation et les chars originaux ont traversé les deux communes de Montigny et de Bourron-Marlotte. De celui du Conseil Municipal de Bourron, ouvrant le cortège avec "un mariage 1900", aux énormes chars de Miss Carnaval et de ses suivantes, en passant par l'original "lave plus blanc que son ombre", des chevaux masqués sur le thème des bandes dessinées, qui suivaient la fusée, aux belles voitures de pompiers anciennes, sans oublier la pompe à bras... tout était fort réussi. Les organisateurs, efficaces, et l'hospitalité de l'entreprise Cadisco qui a servi de base de départ ne sont pas oubliés. Dommage, seulement qu'il n'y ait pas eu plus de gens dans les rues de Montigny pour encourager cette initiative: certains se plaignent qu'il ne se passe jamais rien...

3 - PLACE DE LA MAIRIE

Le revêtement de la place de la mairie a été refait: la couleur rouge est plus agréable à voir que l'ancien amalgame noir. De plus les véhicules se rangent correctement, sans bandes blanches disgracieuses. On a constaté des variantes de stationnement le dimanche, mais pas de désordre. C'est un bon point à décerner à nos concitoyens . Souhaitons que la place reste ainsi.

4 - LA TEMPETE A L'EGLISE

La tempête du 26 décembre 1999 a causé des dégâts importants à la toiture de notre église. Après constatation, une bâche a été posée. On s'attendait à des travaux rapides de réparation: il n'en est rien et les vents ont arraché la bâche. La charpente et les voûtes sont exposées aux intempéries. Attend- on que la pluie pénètre à l'intérieur de l'église? quel gâchis! Rappelons que l'église est patrimoine communal et qu'elle est classée à l'Inventaire des Monuments Historiques.

5 - ATTENTION, DANGER

Un éboulement causé par les multiples camions tournant au bas du chemin des Brosses pour aller déverser leur cargaison dans une décharge privée a provoqué un trou profond et dangereux au bas de ce chemin à l'angle de la rue Orgiazzi. Le trou est là depuis plusieurs mois. Parcequ'il y a déjà eu un accident, une légère barrière le signale et le conteneur à ordures a été posé sur l'autre côté de la route. Il semble, de plus, que ce soit le regard du branchement d'eau d'un riverain qui est cassé. Qui va payer? Qui prend à sa charge les frais occasionnés par le trafic incessant des camions allant déposer des déchets dans une décharge privée sauvage?

6 - DÉCHARGES SAUVAGES AU CŒUR DU VILLAGE

Comment se fait-il que les voisins ne se plaignent pas davantage? une décharge sauvage s'étale sur les Champs Perrault et étend rapidement sa pollution visuelle pour tous les voisins, et sous les yeux incrédules des promeneurs du Chemin de la Poloterie.

Des matériaux de construction de récupération, un moment une piscine bleue (verticale !), des gravats divers, de vieilles carcasses de voitures, des planches, des ferrailles, voire des camions, et même des engins de chantiers décorent l'arrière de propriétés privées. On peut constater l'extension de cette nuisance au fil des jours, à côté de la construction de cabanons en matériaux hétéroclites pour lesquels aucune déclaration ou demande de permis n'a été affichée à la mairie.

Pendant les heures ensoleillées des enfants jouent dans cette décharge: ils sautent avec entrain d'une voiture à une autre, au risque de se s'enfoncer à travers un capot ou un toit plus ou moins rouillé, claquent des portières à bout de souffle et, utilisent comme tremplin ces épaves abandonnées à leur portée. Ce sont des habitués. Comme la décharge n'est pas clôturée, les dangers sont à la portée de tous les enfants du voisinage.

D'autres décharges se dissimulent dans notre village. On connaît celle du chemin des Brosses, il y a aussi celle qui se recouvre peu à peu de végétation derrière un immeuble locatif du bas du Chemin Creux: tas de pierres, plaques de béton, matériaux divers en perdition... Seuls la contemplant les usagers du chemin de promenade qui rejoint la rue des Croix. Ce n'est pas une raison pour laisser en l'état ce lieu dangereux.

Des dépôts de matériaux ou de matériel, il y en a d'autres! On se souvient des protestations qui étaient formulées pour ce qui bordait l'Allée du Cimetière. Tout est rentré dans l'ordre, ainsi que l'avait promis l'entrepreneur. Actuellement le même spectacle s'étale sous les yeux des passants à l'angle des rues des Champs Perrault et des Guyons sur un terrain privé. Il ne serait pas difficile de masquer ces dépôts par des plantations plutôt que de les amasser contre celles existantes du fond du terrain.

Ces deux endroits sont à l'intérieur de la zone de protection du site classé de l'église. Là encore, les règlements ne sont pas respectés.

7 - ABRIS-BUS

De nombreux "scolaires" qui prennent le car rue Jacobé se plaignent de l'état répugnant de l'intérieur du petit abri construit à leur intention. Depuis plusieurs mois les vitres sont souillées de projections répugnantes, nourriture moisie ou plus sale encore...Il est vrai qu'il y a peu de place sous cet abri, mais est ce une raison pour ne pas l'entretenir? Des adultes n'auraient pas attendu tant pour se plaindre.

L'abri de Sorques, plus petit encore, est lui aussi très dégradé par des graffitis. Il a déjà été repeint une fois. Ce n'est pas une raison, parce que des vandales dégradent et restent impunis, pour que les jeunes montignons soient victimes du manque d'entretien des lieux publics.

8 - ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Beaucoup de Montignons se plaignent de la saleté des voies communales. Les rues n'ont jamais été aussi négligées: la végétation pousse sur des feuilles pourries entassées depuis l'automne par le vent, de l'herbe couronne certaines bouches d'égoût, recouvertes et donc inefficaces, des immondices remplissent certaines autres. Que font donc les employés communaux préposés à la voirie? On les voit pourtant passer, généralement en camion. Où vont-ils donc? Nous avons appris, lors de la séance de Conseil Municipal du 31 mars que la commune compte 11 agents d'entretien.

Des montignons se plaignent de la rue Montgermont: depuis l'été dernier les bouches d'eau et les regards d'égoût ont été dégagés en prévision de travaux qui ne sont pas faits, et bon nombre de pneus ont souffert.

L'état de la rue Orgiazzi est déplorable et très dangereux, avant même la sortie de la zone construite c'est une piste percée de grands trous et y circuler relève du gymkana, d'autant plus que de gros camions estiment nécessaire d'éviter les trous et font des écarts que le conducteur d'en face ne prévoit pas facilement. mais est-il judicieux de financer des travaux si aucune mesure n'est prise pour y limiter la circulation de ces camions trop lourds et trop rapides?

Le chemin communal des Petites Aulnes est toujours défoncé depuis les abattages illicites et les vols d'arbres de 1996. Il continue à se dégrader et devient de plus en plus dangereux. Par chance il n'y a pas encore eu d'accident grave car le Maire serait responsable là aussi.

En bordure de trottoir, au voisinage de la mairie, une épave stationne depuis plusieurs mois, incapable de rouler, n'appartenant à aucun habitant de la rue... jusqu'à quand?

9 - LES PETITS CHEMINS COMMUNAUX

La commune possède un vaste réseaux d'anciens chemins ruraux dit "chemins à brouettes". La largeur de ces sentiers est d'un mètre. Tout au moins elle l'était, ou elle devrait l'être, car, dans bon nombre d'entre eux, les clôtures voisines ont gagné peu à peu du terrain, et, à l'heure actuelle, il devient impossible d'y faire passer, sinon une brouette, une poussette d'enfant ou un fauteuil d'handicapé. Ce sont pourtant des promenades sans danger, qui devraient rester accessibles à tous (à condition d'être un minimum entretenues, bien sûr!)

10 - LE TERRAIN COMMUNAL dit DE LA BAIGNADE

Chacun sait que ce terrain, si cher au cœur des Montignons, est, en quelque sorte, la vitrine touristique de notre commune. Malheureusement cet espace de promenade est actuellement dans un état d'abandon extrême: le manque d'entretien est évident. Il est honteux de laisser dans cet état notre patrimoine. Encore une fois, il suffirait d'un peu de bonne volonté et d'un minimum de soins pour rendre son charme à ce bel endroit, hélas victime, comme beaucoup d'autres, de la tempête du 6 décembre 1999. Peut-être les camions communaux éprouvent-ils des

difficultés à franchir le gué? Cela serait surprenant, puisque c'est la voie conseillée par Monsieur le Maire pour le passage des premiers secours en cas d'accident.

Notre commune n'est pas bien entretenue. Qui coordonne le travail des cantonniers?

Notre patrimoine est menacé: Ce qui n'est pas mis en valeur risque de disparaître.

Que devient le "projet Camurat"? L'hiver est passé. L'aménagement de ce terrain, les projet étudiés en commission n'ont jamais été proposés au vote des conseillers. Une fois encore, à quoi sert le travail accompli?

DES ARMOIRIES UTILISEES PAR LA MUNICIPALITE DE MONTIGNY

Fin 1998, une carte armoriée a été offerte avec les colis de Noël, il en a été de même en 99. Depuis, plusieurs documents distribués par la mairie portent la même décoration, et depuis peu, ce blason figure sur les enveloppes du courrier de la commune et aussi sur les informations concernant les ordures et d'autres publications.

Il s'agit un blason " d'or à trois arbrisseaux de gueule" (c'est à dire à fond jaune, portant trois petits arbustes rouges aux feuilles en forme de trèfle). L'écu est " timbré d'une couronne murale à trois tours d'or", (c'est à dire surmonté d'une couronne seigneuriale) et entouré d'une guirlande de verdure fantaisie qui ressemble plutôt à un cercle .

Ces armes sont celles de la famille de François de la Boissière, écuyer, Maître des Eaux et Forêts du baillage de Montargis, Maître Forestier de la forêt de Bierre, garde de Louis XI, et Grand Louvetier de France en 1479, et, de surcroît, Receveur du domaine de Melun.

L' écu est la propriété de cette famille, qui a occupé un temps la seigneurie de Montigny, à l'emplacement actuel des établissements Depreytère (Shopi). "La Vieille Maison", connue des anciens montignons en était le reste.(A l'heure actuelle, il en subsiste encore une cave).

Le blason, propriété privée de famille, est un droit hérité de l'Ancien Régime. L'utiliser, et plus encore, se l'approprier, est assimilé à un vol selon la loi, portant un préjudice moral à la famille ou à ses héritiers qui sont, eux, dans leur droits lorsqu'ils intentent une action en justice pour interdire cet état de fait et pour obtenir dédommagement. Pour qu'il en soit autrement, il est nécessaire qu'un acte officiel prouve que la propriété familiale de l'écu soit passée à la ville (ce qui n'est pas le cas) et que ces armoiries soient homologuées à Paris par le Conseil Français d'Héraldique. Autrement, il s'agit purement et simplement d'une usurpation de propriété.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES: DANGER

Les produits phytosanitaires (engrais, insecticides, anti-mousse, fongicides...) sont à base de formules chimiques puissantes. Les laisser traîner ou jeter inconsidérément les restes et les emballages peut avoir des conséquences graves sur l'environnement. Il faut informer les jardiniers sur ces risques réels. Ne pas jeter n'importe où et n'importe comment les emballages de ces produits ou leurs restes, en limiter l'utilisation au strict nécessaire: tout excédent s'en va polluer les nappes phréatiques et aggrave les risques qui concernent l'eau potable.

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique, merci